

Reprise d'études, le droit.

Par **loyheur**, le **07/03/2015** à **15:07**

Bonjour à tous,

J'ai 26 ans et suis diplômé d'une école de commerce, titulaire d'un master 2 en management entrepreneurial .Je travaille depuis trois ans et j'ai récemment pris la décision de retourner à ma vocation (découverte pendant mes années d'études), le droit.

Cette décision entraînant des conséquences importantes, j'y ai mûrement réfléchi et, maintenant qu'elle est arrêtée je viens solliciter vos conseils avisés.

Voilà mon dilemme, je suis certain de pouvoir grappiller une année par équivalence et reprendre directement en L2. En effet, suite à mon diplôme j'avais fait quelques démarches pour reprendre directement le droit sans interruptions d'études et j'avais été accepté directement en M1 de droit des affaires (bon dossier aidant).

Cependant, je n'ai pas donné suite à l'époque et aujourd'hui me voilà repartie, auréolé d'une toute nouvelle honnêteté intellectuelle qui me fait dire que pour être légitime il vaut mieux repartir de la base.

En découle mon choix de repartir en licence 2. Néanmoins, est-il préjudiciable de sauter la première année? L'arrivée directement en deuxième année présente-t-elle des difficultés insurmontables ou est-ce envisageable? Quels conseils pourriez-vous me donner afin de m'y préparer au mieux ? Et surtout, mon choix vous semble-t-il judicieux ?

En vous remerciant tous de vos conseils et de votre considération.